

Recommandation 995

par Dominique Lahary

Bibliothèque départementale de prêt du Val-d'Oise

Ce texte répond à un besoin simple et concret. Les BDP fournissent aux bibliothèques informatisées de leur réseau de desserte des notices bibliographiques correspondant aux documents qu'elles leur prêtent. Celles-ci peuvent intégrer ces notices à leur catalogue. Mais elles ont également besoin de données correspondant à l'exemplaire physique échangé, en particulier le numéro de code à barres et la cote, afin de pouvoir le localiser et en gérer le prêt par simple lecture optique.

Or le format d'échange UNIMARC ne porte que sur les données bibliographiques proprement dites et non sur les données d'exemplaires, dites *données locales*¹. Jusqu'à présent, chaque fournisseur de logiciel équipant une BDP, pour peu qu'il ait développé une interface d'exportation en UNIMARC, a prévu d'intégrer ces données locales au sein de la notice bibliographique dans un champ du bloc 9XX (réservé aux usages locaux), selon des spécifications qui lui sont propres.

Il s'agissait donc d'élaborer un standard unique pour la fourniture de données locales au sein d'une notice bibliographique en UNIMARC (ou d'ailleurs dans n'importe quel format MARC). C'est dans ce but que l'ABF, l'ADBBDP et la FULBI

(Fédération des utilisateurs de logiciels de bibliothèque) ont invité les fournisseurs de logiciels équipant des BDP et des bibliothèques dépositaires de BDP à une réunion de concertation.

Tenue le 19 juin 1995, elle a réuni 14 bibliothécaires de BDP, 20 représentants de sociétés produisant ou diffusant des logiciels de gestion de bibliothèque, une représentante de la direction du Livre et de la Lecture et deux de la Bibliothèque nationale de France. Six heures de débats constructifs ont suffi pour élaborer le document que nous publions ici. Une fois mis en forme, ce texte a été adressé à tous pour validation. Dès le mois d'octobre, il revêtait sa forme définitive.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une norme, puisqu'il n'émane d'aucune instance officielle de normalisation. C'est pourquoi il est désigné sous le terme de *Recommandation 995*, 995 étant le nom de la zone MARC retenue pour recevoir ces données locales.

Trois catégories de données pourront figurer dans les différentes sous-zones qui ont été définies, et dont très peu sont obligatoires : elles portent sur l'exemplaire physique (numéro de code à barres, cote...), sur la transaction (établissement propriétaire, date de prêt, de retour...) et enfin sur le contenu du document ou son utilisation (âge du public visé, support matériel, genre). Cette dernière catégorie d'informations, qui pour-

rait apparaître comme sortant du cadre des données locales proprement dites, a été prévue à la demande des fournisseurs de logiciels pour petites bibliothèques, en raison de l'insuffisance ou de l'insuffisante utilisation de la normalisation relative à ce type de données.

Il est clair que la *Recommandation 995* s'inscrit uniquement dans le cadre d'échanges : il ne s'agit en aucun cas de préconiser la saisie directe de ces données dans une telle présentation.

Le document qui vous est présenté est susceptible d'être diffusé librement. Seule sa publication dans le présent numéro permet d'en authentifier le texte. Les sociétés citées comme approuvant la *Recommandation* sont celles qui ont fait connaître leur décision au plus tard le 20 octobre 1995. Cela n'empêchera pas d'autres sociétés d'effectuer la même démarche par la suite.

Il appartient maintenant aux concepteurs de logiciels d'appliquer la *Recommandation 995* dans leurs programmes d'exportation et d'importation de notices. Le développement des échanges bibliographiques dans les réseaux de BDP devrait en être grandement facilité. Mais il n'est pas exclu que cette recommandation soit appliquée dans d'autres contextes, puisqu'elle vise à répondre à tous les cas d'échange bibliographique lié à un échange d'exemplaire physique.

1. Voir • *Normaliser les données locales ?* • / Philippe Raccah, Dominique Lahary, *Bulletin d'informations* de l'ABF n°163, 2^e trimestre 1994.

ABF

Association
des bibliothécaires français

FULBI

Fédération des utilisateurs
de logiciels de bibliothèque

ADBDP

Association des directeurs
de bibliothèques départementales de prêt

Recommandation 995

Sur la fourniture de données locales
dans les échanges de notices bibliographiques en UNIMARC
accompagnant le prêt ou le dépôt d'exemplaires

Octobre 1995

Sommaire

| | | | |
|---|-----|---|-----|
| Objectif et champ d'application | 121 | \$m Date de prêt ou de dépôt | 123 |
| Zone utilisée et indicateurs | 121 | \$n Date de restitution prévue | 123 |
| Fourniture de plusieurs exemplaires liés à une même notice bibliographique | 121 | \$o Catégorie de circulation | 123 |
| Contenu des sous-zones | 121 | 4 – Données pour les tris et les statistiques | |
| 1 – Origine du document | | \$q Public visé (selon l'âge) | 123 |
| \$a Origine du document, texte libre | 121 | \$r Type de document et support matériel | 123 |
| \$b Origine du document, donnée codée | 122 | \$s Élément de tri | 123 |
| \$c Dépositaire permanent, texte libre | 122 | 5 – Notes | |
| \$d Dépositaire permanent, donnée codée | 122 | \$u Note sur l'exemplaire | 123 |
| 2 – Code à barres | | Annexes | |
| \$f Code à barres, suite numérique intégrale | 122 | A – Le code RBCCN | 124 |
| \$g Code à barres, préfixe | 122 | B – Type de document et support matériel : correspondance avec les données codées du label UNIMARC | 125 |
| \$h Code à barres, incrémentation | 122 | C – Type de document et support matériel : arborescence entre les positons 1 et 2 et explications complémentaires | 126 |
| \$i Code à barres, suffixe | 122 | D – Tableau synthétique des sous-zones | 126 |
| 3 – Données relatives au classement physique & au prêt | | | |
| \$k Cote | 122 | | |
| \$l Volumaison | 122 | | |

La présente recommandation est publiée par l'ABF, l'ADBDP et la FULBI avec le soutien du ministère de la Culture (Direction du livre et de la lecture). Elle est approuvée par les éditeurs et diffuseurs de logiciel de gestion de bibliothèque suivants :

- AFI Agence française informatique (logiciel Afibybls)
- ALS (logiciel Meritus)
- Agate distribution (logiciel Agate)
- BNT Technologies (logiciel Biblio-Tech)
- Borgeaud Informatique (logiciel BibliX)
- C3RB (logiciels Orphée et Orphée-micro)
- CDIP (logiciel Androsace)
- COGIP informatique (logiciel Gestèque)
- CRDP Poitou-Charentes (logiciels BCDI, BCDI écoles et Mémolog)
- Decalog (logiciel Paprika)
- GB Concept (logiciel Alexandrie)
- GEAC Computers France (logiciels Advance, LIBS 100 et Quick-Book)
- GIR-BELILLA (logiciel Book plus)
- Logi+ (logiciels Gesbib III et Bibal)
- Microbib (logiciel Microbib II)
- MultiLIS Europe (logiciel MultiLIS)
- Opsys (logiciel Opsys)
- Quick-Soft (logiciel Quick-book)
- Relais Informatique International (logiciel Liber)
- Segilog (logiciel Milord)
- Sinorg (logiciel AB6)

Objectif et champ d'application

La présente recommandation concerne la fourniture de notices bibliographiques accompagnant le prêt ou le dépôt de documents.

Elle porte pour l'essentiel sur les données propres aux exemplaires physiques prêtés ou déposés.

Les données locales concernant un exemplaire doivent être fournies au sein d'une notice bibliographique UNIMARC dans la zone 995.

L'objectif de la recommandation est de permettre à un établissement ou service informatisé bénéficiaire du prêt ou du dépôt de gérer les exemplaires prêtés ou déposés.

Il s'agit notamment de répondre aux besoins des bibliothèques et autres établissements bénéficiaires des dépôts des bibliothèques départementales de prêt. Plus largement, la *Recommandation 995* peut être appliquée à tout échange temporaire ou à long terme de documents entre bibliothèques, services de documentation et autres établissements ou services donnant accès par consultation sur place ou prêt à des collections de documents.

Par principe, la présente *Recommandation* ne concerne que les données propres à un exemplaire physique faisant l'objet d'une transaction de prêt ou de dépôt, le format UNIMARC devant répondre à tous les besoins relatifs à la description bibliographique et aux accès à celle-ci. Cependant, la fourniture de certains éléments relatifs à l'audience et à la typologie des documents, besoin en principe déjà couvert par des zones codées ou descriptives, est recommandée, afin de faciliter à l'établissement ou service destinataire du document certains traitements de recherche, de tri ou de statistique.

Zone utilisée et indicateurs

Toutes les données décrites dans la présente recommandation sont fournies dans une zone 995 répétée composée de sous-zones non répétées. Les indicateurs ne sont pas définis et contiennent des blancs. Les sous-zones \$e, \$j, \$p et \$t ont été laissées libres pour permettre une évolution du standard.

Fourniture de plusieurs exemplaires liés à une même notice bibliographique

En cas de prêt ou dépôt de plusieurs exemplaires liés, dans le système de l'établissement ou service source, à une seule notice bibliographique, une seule notice bibliographique est transmise, dans laquelle la zone 995 est répétée pour chaque exemplaire fourni.

Contenu des sous-zones

1 – Origine du document

Les données contenues dans les sous-zones suivantes indiquent l'organisme propriétaire du document et celui auquel il doit être rendu après le dépôt ou le prêt. La mention d'origine est obligatoire, soit en texte libre (\$a), soit sous forme codée (\$b).

\$a Origine du document, texte libre

Obligatoire sauf si la sous-zone \$b est présente, non répétée, longueur variable

Il s'agit de l'organisme propriétaire de l'exemplaire.

À défaut de code RBCCN, ou en complément, il est vivement recommandé aux bibliothèques effectuant des prêts ou échanges à d'autres organismes de signaler en texte libre l'origine de l'exemplaire faisant l'objet de la transaction, au besoin selon les usages fixés par des accords locaux².

2. Il pourrait s'agir par exemple de BDP01, BDP02, BDP03, etc., pour les bibliothèques départementales de prêt.

\$b Origine du document sous forme codée

Obligatoire sauf si la sous-zone \$a est présente, non répétable, longueur fixe (9 caractères)

Il s'agit de l'organisme propriétaire de l'exemplaire.

Cette information est fournie sous la forme codée du code RBCCN (Voir annexe A).

Il est vivement recommandé aux bibliothèques effectuant des prêts ou échanges à d'autres organismes de solliciter l'attribution de leur code RBCCN et de fournir cette information.

\$c Dépositaire permanent, texte libre

Non obligatoire, non répétable, longueur variable

Il s'agit de l'organisme dépositaire permanent du document, s'il est différent du propriétaire de l'exemplaire. Cette information est destinée à signaler où le document prêté ou déposé doit être restitué.

À défaut de code RBCCN, ou en complément, il est vivement recommandé aux bénéficiaires de dépôts permanents et susceptibles de prêter ou déposer temporairement de signaler en texte libre l'origine de l'exemplaire faisant l'objet de la transaction, au besoin selon les usages fixés par des accords locaux.

\$d Dépositaire permanent sous forme codée

Non obligatoire, non répétable, longueur fixe (9)³

Il s'agit de l'organisme dépositaire permanent du document, s'il est différent du propriétaire de l'exemplaire. Cette information est destinée à signaler où le document prêté ou déposé doit être restitué.

Cette information est fournie sous la forme codée du code RBCCN (Voir annexe A).

Il est vivement recommandé aux bénéficiaires de dépôts permanents et susceptibles de prêter ou déposer temporairement des exemplaires, de solliciter l'attribution de leur code RBCCN et de fournir cette information.

2 – Code à barres

L'organisation des sous-zones suivantes permet la gestion des codes à barres de différents types dans les systèmes importateurs de notices. Les informations relatives au code à barres sont fournies sous une double forme : la forme intégrale d'une part, et la forme décomposée en différents segments d'autre part, et ce dans les quatre sous-zones correspondant respectivement à la suite numérique intégrale, à l'éventuel préfixe, à la suite numérique produit d'une incrémentation et à l'éventuel suffixe.

\$f Code à barres, suite numérique intégrale

Obligatoire, non répétable, longueur variable

Il s'agit de la suite numérique correspondant à l'intégralité du code à barres apposé par l'organisme propriétaire sur l'exemplaire et utilisé notamment pour l'enregistrement automatique des transactions de prêt. Il comprend le cas échéant une clé de contrôle.

\$g Code à barres, préfixe

Facultatif, non répétable, longueur variable

Éventuel préfixe représentant notamment l'établissement et constituant le premier élément du numéro de code à barres.

\$h Code à barres, incrémentation

Obligatoire, non répétable, longueur variable

Numéro obtenu dans le système de la bibliothèque d'origine par incrémentation et constituant tout ou partie du numéro de code à barre. Ne comprend pas l'éventuelle clé de contrôle.

\$i Code à barres, suffixe

Facultatif, non répétable, longueur variable

Éventuel suffixe (représentant notamment l'établissement dans les codes à barres du type LIBRA⁴) et constituant le dernier élément du numéro de code à barres.

3 – Données relatives au classement physique et au prêt

Les données contenues dans les sous-zones suivantes permettent à l'organisme emprunteur ou dépositaire d'organiser s'il le souhaite le classement physique des documents, d'en gérer l'utilisation par ses propres utilisateurs et d'organiser leur retour à l'organisme prêteur ou déposant.

\$k Cote

Obligatoire, non répétable, longueur variable

Il s'agit de l'intégralité de la cote telle qu'elle figure habituellement sur l'étiquette collée sur l'exemplaire, et destinée à son classement physique.

\$l Volumaison

Facultatif, non répétable, longueur variable

Numéro de volume dans le cas où une notice bibliographique décrit plusieurs unités physiques et que les exemplaires rattachés à cette notice sont susceptibles de correspondre à des volumes différents et non à des documents identiques.

3. Voir note n° 2.

4. LIBRA : logiciel répandu dans des BCP (ancienne appellation des bibliothèques départementales de prêt) dans les années 1980.

\$m *Date de prêt ou de dépôt*

Facultatif, non répétable, longueur fixe (8 caractères)

Date de la transaction de prêt ou de dépôt exprimée sous la forme AAMMJJ, conformément à la norme ISO 8601-1988.

\$n *Date de restitution prévue*

Facultatif, non répétable, longueur fixe (8 caractères)

Date à laquelle le document doit être restituée, ou date à laquelle il doit au plus tard être restitué au dépositaire permanent. Il est vivement recommandé de fournir cette information.

Cette date est exprimée sous la forme AAMMJJ.

\$o *Catégorie de circulation*

Facultatif, non répétable, longueur fixe (1 caractère)

Il s'agit de préciser si nécessaire si le document peut être prêté par l'organisme bénéficiaire du prêt ou dépôt ou doit être réservé à la consultation sur place. Cette information n'a rien à voir avec la catégorie de circulation du document dans l'établissement prêteur ou déposant.

Liste des valeurs à utiliser :

- c l'exemplaire est réservé à la consultation sur place
p l'exemplaire peut être prêté

4 – Données pour les tris et les statistiques

Les données contenues dans les sous-zones suivantes permettent au système importateur des préparer les statistiques demandées par la Direction du Livre et peuvent éventuellement faciliter la recherche documentaire.

Elles seront renseignées par les systèmes exportateurs à partir de la notice bibliographique et/ou du paramétrage topographique du document.

\$q *Public visé (selon l'âge)*

Obligatoire, non répétable, longueur fixe (1 caractère)

Cette information relative au public concerné par le document est notamment destinée à permettre à une bibliothèque bénéficiaire du prêt ou du dépôt d'effectuer des statistiques. La répartition de tous les livres entre les deux codes a et j est indispensable pour pouvoir remplir le rapport annuel à la DLL.

Liste des valeurs à utiliser :

- a = adultes
j = jeunes
u = indéterminé

\$r *Type de document et support matériel*

Obligatoire, non répétable, longueur fixe (2 caractères)

Ces informations correspondent à des données figurant normalement en position 6 du label ainsi que dans un certain nombre de zones du bloc 1XX (voir annexe B). Elles sont décomposées en deux positions entre lesquelles existent des correspondances décrites en annexe C. Les deux zones doivent être obligatoirement remplies, et comportent par défaut le code u (indéterminé). Cette zone est remplie par le système exportateur à partir de la notice bibliographique et/ou du paramétrage topographique. Les fascicules de périodiques ne sont pas signalés dans cette sous-zone ; ils le sont normalement par la valeur s en position 7 du label.

Liste des valeurs à utiliser :**position 1**

- a = imprimé
g = image animée
j = document sonore non projetée
k = image fixe
l = support informatique
m = document multi-support
z = autres
u = indéterminé

position 2

- a = affiche
c = diapositive
b = photographie
d = cassette
e = disque compact
z = autre
u = indéterminé

\$s *Élément de tri*

Facultatif, non répétable, longueur variable

Cette sous-zone est disponible pour des éléments de tri utilisés dans certains systèmes. Il peut s'agir d'éléments d'analyse des cotes ou d'éléments facilitant les recherches documentaires. Les catégories utilisées (qui peuvent être le genre littéraire du document, ou des indications de paramétrage topographique) sont librement définies par l'organisme prêteur ou déposant, ce qui n'exclut pas la concertation avec les organismes emprunteurs ou dépositaires.

5 – Notes**\$u** *Note sur l'exemplaire*

Facultatif, non répétable, longueur variable

Cette sous-zone est notamment destinée à fournir en texte libre toute information utile sur l'état physique du document.

Annexe A

Le code RBCCN (sous-zones a et c)

Qu'est-ce que le code RBCCN ?

Le CCN-PS est le catalogue collectif national des publications en série, actuellement géré par l'ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur). Chaque bibliothèque ou organisme de documentation participant à ce catalogue, c'est-à-dire communiquant au CCN-PS la liste de ses abonnements, est signalée dans le RBCCN (Registre des bibliothèques du catalogue collectif national des publications en série) et y est identifiée par un numéro. À titre dérogatoire, des bibliothèques ne participant pas au CCN-PS peuvent éventuellement obtenir l'attribution d'un code RBCCN, système d'identification codée des bibliothèques le plus exhaustif en France puisqu'il regroupe environ 3 000 établissements.

Structure

Actuellement, un code RBCCN comprend 9 chiffres se répartissant ainsi :

- numéro du département (2 chiffres)
- code INSEE de la commune (3 chiffres)
- type de bibliothèque (2 chiffres)
- numéro séquentiel (2 chiffres)

Toutefois, une réflexion est en cours qui pourrait aboutir au cours des prochaines années à un système de numéros à 10 chiffres.

La liste des types de bibliothèques, reposant sur une codification de l'IFLA (*International Federation of Library Associations*), comprend les intitulés suivants pouvant concerner les réseaux de BDP :

- 10** Bibliothèque nationale
- 21** Bibliothèque universitaire
- 22** Bibliothèque d'institut ou de département universitaire
- 23** Bibliothèque d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche ne faisant pas partie de l'université
- 30** Autre bibliothèque importante non spécialisée
- 40** Bibliothèque scolaire
- 51** Bibliothèque spécialisée tous publics sur fonds publics
- 52** Bibliothèque spécialisée à accès réservé sur fonds publics
- 53** Bibliothèque spécialisée tout publics sur fonds privés
- 54** Bibliothèque spécialisée à accès réservé sur fonds privés
- 61** Bibliothèque municipale classée
- 62** Bibliothèque municipale non classée
- 63** Bibliothèque centrale de prêt
- 64** Autre bibliothèque de lecture publique sur fonds publics
- 65** Autre bibliothèque de lecture publique sur fonds privés

Procédure d'attribution du code RBCCN

Pour obtenir un code RBCCN, il faut en faire la demande auprès d'un des centres régionaux du CCN-PS. Si une demande d'attribution est faite dans le cadre de l'application de la Recommandation 995, il est utile de le mentionner.

Adresses des centres

Alsace

Bibliothèque Nationale et Universitaire
5, rue du Maréchal Joffre
67070 Strasbourg Cedex
Tél. : 88 25 28 14 – Fax : 88 25 28 03

Aquitaine

SICOD-BIU de Bordeaux
BP 120 – Avenue des Arts
33402 Talence Cedex
Tél. : 56 84 86 90 – Fax : 56 84 86 96

Auvergne

Bibliothèque Municipale et interuniversitaire
de Clermont-Ferrand
Campus des Cézeaux
63170 Aubière
Tél. : 73 40 78 82 – Fax : 73 40 74 85

Bourgogne

Bibliothèque de l'Université de Bourgogne
6, rue Sully
21000 Dijon
Tél. : 80 39 51 26 – Fax : 80 39 51 69

Bretagne

Bibliothèque de l'Université de Rennes
18, avenue des Buttes de Coësmes
35700 Rennes
Tél. : 99 36 37 68 – Fax : 99 38 09 41

Centre

S. C. D. de l'Université d'Orléans
Domaine de la Source
45072 Orléans Cedex
Tél. : 38 41 71 84 – Fax : 38 41 71 87

Champagne-Ardenne

Service commun de la documentation
de l'Université de Reims
Campus Croix Rouge – avenue F. Mauriac
51095 Reims Cedex
Tél. : 26 05 39 23 – Fax : 26 05 39 30

Franche-Comté

Université de Franche-Comté
Service commun de la documentation
Avenue de l'Observatoire
25000 Besançon
Tél. : 81 66 61 96 – Fax : 81 66 61 28

Ile-de-France

Bibliothèque de la Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 PARIS cedex 05
Tél. : 40 46 31 04

Languedoc-Roussillon

Bibliothèque interuniversitaire
de Montpellier
Route de Mende
34090 Montpellier
Tél. : 67 63 56 24 – Fax : 67 14 20 75

Limousin

Service commun de la documentation
de l'Université de Limoges
39c, rue Camille Guérin
87031 Limoges
Tél. : 55 43 57 03 – Fax : 55 43 57 01

Lorraine

Bibliothèque interuniversitaire de Nancy
11, Place Carnot
54042 Nancy Cedex
Tél. : 83 37 02 13

régionaux du CCN-PS

Midi-Pyrénées

Bibliothèque interuniversitaire de Toulouse
11, rue des Puits-Creusés
31070 Toulouse Cedex
Tél. : 62 15 01 40 – Fax : 62 15 01 45

Nord-Pas-de-Calais

Service commun de la documentation
de Lille III
BP 99
59652 Villeneuve d'Asq Cedex
Tél. : 20 67 17 17 – Fax : 20 91 46 0

Basse Normandie

Bibliothèque universitaire de Caen
Esplanade de la Paix
14032 Caen Cedex
Tél. : 31 45 55 00

Haute-Normandie

Bibliothèque de l'Université de Rouen
Section Sciences – Boulevard de Broglie
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 35 14 60 49

Pays de Loire

Service commun de la documentation
de l'Université de Nantes
Chemin de la Censive du Tertre
44072 Nantes Cedex 03
Tél. : 40 14 12 44

Picardie

Bibliothèque de l'Université de Picardie
chemin du Thil
80025 Amiens Cedex 1
Tél. : 22 82 73 04 – Fax : 22 82 73 72

Poitou-Charentes

Bibliothèque de l'Université de Poitiers
93, avenue du Recteur Pineau – BP 605
86022 Poitiers
Tél. : 49 45 33 36

Provence-Alpes-Côte d'Azur et DOM

(départements 04, 05, 13, 84, 97)
SICD d'Aix Marseille
3, avenue R. Schuman BP 177
13626 Aix-en-Provence
Tél. : 42 59 01 00

Provence-Alpes-Côte d'Azur

(départements 06, 20, 38, 83)
Bibliothèque de l'Université de Nice
28, avenue Émile Henriot
06050 Nice Cedex 1
Tél. : 93 97 15 97 – Fax : 92 15 74 62

Rhône Alpes

(départements 07, 26, 38, 73, 74)
Bibliothèque universitaire de Grenoble
Domaine Universitaire – BP 66
38402 Saint Martin d'Hères
Tél. : 76 51 46 00

Rhône Alpes

(départements 01, 42, 69)
SICD Bibliothèque universitaire – Case 11
5, avenue Pierre Mendès France
69676 Bron Cedex
Tél. : 78 77 43 25 – Fax : 78 76 86 36

Annexe B**Type de document et support matériel
(sous-zone n)***Correspondance avec les données codées
du label MARC*

| position 1 de 995 \$n | position 6 du label |
|-------------------------------|--|
| a = imprimé | a = imprimé |
| j = document sonore | i = document sonore non musical j = document sonore musical |
| g = image animée | g = document projeté ou vidéo (voir aussi k ci-dessous) |
| k = image fixe | g = document projeté ou vidéo (voir aussi g ci-dessus) k = document graphique à 2 dimensions |
| l = support informatique | l = support informatique |
| m = document multi-support | m = document multi-support ⁵ |
| z = autres | b = texte manuscrit c = partition musicale imprimée d = partition musicale manuscrite e = document cartographique imprimé f = document cartographique manuscrit r = objet à 3 dimensions, artefact |

5. La version française du *Manuel UNIMARC* mentionne *document multi-média* mais il est préférable de proscrire ce terme quand on désigne les documents multi-supports et de le réserver aux seuls documents électroniques mono-supports comprenant du texte et/ou de l'image fixe ou animée et/ou du son.

Annexe C

Type de document et support matériel
(sous-zone n)Exemples d'arborescence entre les positions
1 et 2 et explications complémentaires

| position 1 | | position 2 | |
|----------------------------|--|-------------------------------|--|
| a = imprimé | | z = autres | |
| j = document sonore | | d = cassette | |
| | | e = disque compact | |
| | | z = autres | |
| g = image animée | | d = cassette | |
| | | e = disque compact | |
| | | z = autres | |
| k = image fixe | | a = affiche | |
| | | b = photographie non projetée | |
| | | c = diapositives | |
| | | e = disque compact | |
| | | z = autres | |
| l = support informatique | | e = disque compact | |
| | | z = autres | |
| m = document multi-support | | z = autres | |
| z = autres | | z = autres | |

Exemples

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------------|----|
| Livre | az | CD-Rom | le |
| Cassette audio | jd | CD-photo | ke |
| Disque compact sonore | je | Logiciel [de jeu] sur cassette | ld |
| Disque vinyl | jz | Partition | zz |
| Cassette VHS | gd | Carte | zz |
| Disque compact vidéo | ge | Indéterminé | uu |

Par **document multi-support**, on entend un ensemble formant un tout et composé de plusieurs documents de nature différente (par exemple : livre et cassette, livret et collection de diapositives) et non un document dit multimédia à support unique (par exemple CD-Rom multimédia).

Ces documents peuvent également être traités en privilégiant un support et en traitant le ou les supports non privilégiés comme documents d'accompagnement décrits en collation. Par exemple, les cassettes audio accompagnées de livres, le plus souvent prêtées selon les mêmes règles que les documents sonores, pourront être désignés par **jd**, le livre étant décrit en document d'accompagnement.

Annexe D

Tableau synthétique des sous-zones⁶

| | | | | |
|-----|--|-------------------|----|---|
| \$a | Origine du document, texte libre | O/NO ⁷ | NR | V |
| \$b | Origine du document, donnée codée | O/NO ⁸ | NR | F |
| \$c | Dépositaire permanent, texte libre | NO | NR | V |
| \$d | Dépositaire permanent, donnée codée | NO | NR | F |
| \$f | Code à barres, suite numérique intégrale | O | NR | V |
| \$g | Code à barres, préfixe | NO | NR | V |
| \$h | Code à barres, incrémentation | O | NR | V |
| \$i | Code à barres, suffixe | NO | NR | V |
| \$k | Cote | O | NR | V |
| \$l | Volumaison | NO | NR | V |
| \$m | Date de prêt ou de dépôt | NO | NR | F |
| \$n | Date de restitution prévue | NO | NR | F |
| \$o | Catégorie de circulation | NO | NR | F |
| \$q | Public visé (selon l'âge) | O | NR | F |
| \$r | Type de document et support matériel | O | NR | F |
| \$s | Élément de tri | NO | NR | V |
| \$u | Note sur l'exemplaire | NO | NR | V |

6. Signification des abréviations employées :

- O Obligatoire
- NO Non obligatoire
- NR Non répétable
- F Longueur fixe
- V Longueur variable

7. Obligatoire sauf si la sous-zone \$b est présente.

8. Obligatoire sauf si la sous-zone \$a est présente.